



Doc. 15674
24 janvier 2023

Impact environnemental et conflits armés

Amendement¹ n° 6

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans l'amendement 6, supprimer les mots:

« , dont la dégradation, à la suite d'activités militaires ou d'actes terroristes, peut avoir des conséquences environnementales considérables (centrales nucléaires, barrages ou installations hydrauliques, par exemple) »

1. 2023 - Première partie de session

